

Décision

Générale

modern

Décision n° 93-0272/PR/EN fixant les périodes des examens des premiers et seconds degrés pour l'année scolaire 1992-1993

n° 93-0272/PR/EN

Ministère MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE	Date de publication 11 mars 1993
Numéro JO n° 5 du 15/03/1993	Date du numéro 15 mars 1993

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

es dates des épreuves des différents examens des premiers et seconds degrés pour l'année scolaire 1992-93 sont fixées comme suit:

EXAMENS	ECRIT	ORAL	RESULTATS
Certificat d'Etudes primaires ménacères	du samedi 15 mai au mardi 18 mai inclus	voir note d'organisation de la DGEN	mercredi 19 mai
Entrée en 6ème	lundi 24 mai	corection25,26,27 mai	samedi 5 juin
Certificat d'Aptitude profession-nelle	du samedi 29 mai au 9 juin		jeudi 10 juin
Section: industrielle	du samedi 29 mai au 9 juin		jeudi 10 jun
Certificat d'Aotitude profession-nelle	1 série mardi 25 ma iau di-manche 30 mai		jeudi 3 juin
Section : commerciale	2 serie samedi 4 juin		jeudi 10 juin
Brevet d'Etudes professionnelle	1 série mardi 25 ma iau di-manche 30 mai		samedi 5 juin
Section:industrielle	2 série samedi 6 juin		jeudi 17 juin
Brevet d'Etudes professionnelle	mardi 25 mai et mercredi 26 mai		lundi 13 septembre .
Section : commerciale	samedi 5 juin et dimanche 6 juin		
Certificat d'Etudes primaires	samedi 11 septembre		
Brevet d'Etudes du Premier cy-cle	dimanche 12 septembre		
Entrée au LEP :			
Certificat d'Aptitude profession-nelle			
Brevet d'Etudes professionnelle			

le directeur général de l'Education nationale, ou son représentant, est désigné comme président des jurys de ces examens. Les membres des jurys concernant ces examens seront désignés par hôte de service du directeur général de l'Education nationale.